

Sujet : [INTERNET] Enquête publique :centrales hydroelectriques du Pleynet et de la Gorge

De : "> Therese Carvin (par Internet)" <theresecarvin@gmail.com>

Date : 21/01/2018 17:50

Pour : ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Pour nous le développement des énergies renouvelables est important et les "micro centrales" sur les torrents de montagnes ont tout lieu d'être.

Cependant en parcourant les divers rapports émis par des intervenants compétents, nous constatons qu'un certain nombre de points négatifs ont été soulevés et nous aimerions qu'ils soient bien pris en compte pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter

- L'étude d'impact semble insuffisante notamment en ce qui concerne la faune et la flore
 - Pourquoi diviser par 2 le débit d'eau réservé ?
 - Qu'en est-il des revenus pour la commune sachant que l'eau est un bien collectif ?
 - Il serait nécessaire que le gain de productivité engendré par les travaux prévus profitent également aux finances communales !
- Le nouveau bail devra prendre en compte l'augmentation de la production d'énergie

Jean et Thérèse CARVIN 38190 SAINTE AGNÈS